

qui entraînera une diminution des importations et un accroissement des exportations, ce qui permettra d'améliorer la balance de commerce américaine dans le domaine des instruments de musique.

Pour ce qui est du libre-échange, le NCMIE ne prévoit pas que l'Accord aura des conséquences importantes sur le commerce des instruments de musique, puisque les droits de douanes existants sont relativement faibles. Le Conseil indique qu'il travaille déjà en étroite collaboration avec l'industrie canadienne et que, dans l'ensemble, les fournisseurs canadiens d'instruments de musique sont plutôt concurrentiels.

Le Conseil a indiqué quelles étaient les foires commerciales et les publications populaires aux États-Unis susceptibles d'intéresser les exportateurs canadiens. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir l'annexe 7.